

**Arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions**

*Paru in extenso au journal officiel n°31 NS du 23/05/2018 à la page 1720 dans la partie Présidence*

Version en vigueur au 21/02/2022

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française,

Arrête :

**Article 1er** *Rédaction issue de Arrêté n° 139 PR du 21 février 2022*

Sont nommés membres du gouvernement avec les fonctions suivantes et dans l'ordre protocolaire :

- M. Jean-Christophe Bouissou, vice-président, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- M. Yvonnick Raffin, ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;
- M. Tearii Te Moana Alpha, ministre de l'agriculture, du foncier, en charge du domaine et de la recherche ;
- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat ;
- M. René Temeharo, ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;
- Mme Christelle Lehartel, ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- M. Jacques Raynal, ministre de la santé, en charge de la prévention ;
- Mme Virginie Bruant, ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non autonomes ;
- M. Naea Bennett, ministre de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports.

**Art. 2** *Rédaction issue de Arrêté n° 139 PR du 21 février 2022*

Les attributions relevant du tourisme, de l'égalité des territoires et des affaires internationales sont exercées par le Président de la Polynésie française.

**Art. 3**

Le présent arrêté sera notifié au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mai 2018.

Edouard FRITCH.

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018](#), JOPF n° 31 NS du 23/05/2018 à la page 1720
- [Arrêté n° 644 PR du 3 septembre 2020](#), JOPF n° 97 NS du 03/09/2020 à la page 7698
- [Arrêté n° 715 PR du 17 septembre 2020](#), JOPF n° 105 NS du 17/09/2020 à la page 7978
- [Arrêté n° 715 PR du 17 septembre 2020](#), JOPF n° 105 NS du 17/09/2020 à la page 7978
- [Arrêté n° 715 PR du 17 septembre 2020](#), JOPF n° 105 NS du 17/09/2020 à la page 7978
- [Arrêté n° 727 PR du 17 septembre 2020](#), JOPF n° 106 NS du 17/09/2020 à la page 7992
- [Arrêté n° 920 PR du 9 novembre 2021](#), JOPF n° 121 NS du 10/11/2021 à la page 7855
- [Arrêté n° 922 PR du 10 novembre 2021](#), JOPF n° 121 NS du 10/11/2021 à la page 7856
- [Arrêté n° 139 PR du 21 février 2022](#), JOPF n° 18 NS du 21/02/2022 à la page 1478